

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 juin 2026

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie à 11 heures 30 minutes le vendredi 5 juin 2026 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Madame Anne BELLEGOU, Secrétaire de séance, en présence de 15 conseillers à l'ouverture de la séance.

Convoqués :

MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BISSON Cyril, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 6 mai 2026

1. Election des délégués titulaires et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales
2. Echange sans soulte des parcelles cadastrées ZI 80,83 et 84 au lieu-dit Saint François
3. Affaires diverses

Sans observation , le procès verbal du conseil municipal du 6 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

1/ Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les délégués et les suppléants sont élus séparément au scrutin majoritaire à deux tours,

Selon l'arrêté préfectoral, 5 délégués et 3 suppléants sont à élire pour la commune de Pommerit Le Vicomte,

- Composition du bureau électoral :

Madame La Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM/Mmes Sylviane CORREC, Daniel CABIOCH QUEMENER, Jean-Christophe LEVACHER et Katell PARANT

La présidence du bureau est assurée par Mme La Maire.

- Election des délégués :
Une liste déposée et enregistrée : la liste nommée « Agir pour demain » et composée par :
Délégués : Florence LE SAINT, Yves CARRE, Martine BEAUCAMP, Alain HENRY, Anne BELLEGOU
Suppléants : Yves PEYRICHOU, Katell PARANT, Daniel CABIOCH QUEMENER

Madame la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

A obtenu : 19 voix la liste « Agir pour demain »

2/Échange sans soulte des parcelles cadastrales ZI 80, 83 et 84 au lieu-dit Saint François

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les documents cadastraux relatifs à la parcelle section ZI 84 d'une superficie de 487m² appartenant à la commune de Pommerit Le Vicomte et les parcelles ZI 80 et 83 d'une contenance de 160 1 m² appartenant aux héritiers de Monsieur et Madame Marc FOUCHARD,

Vu le plan de délimitation établi par le géomètre Daniel TRAIN, en date du 7 septembre 1990,

Vu l'acte d'échange intervenu en 1990 entre la commune et Monsieur Marc FOUCHARD, dont aucun original ni aucune copie n'ont pu être retrouvés,

Vu les justificatifs successoraux produits par les héritiers de Monsieur et Madame Marc FOUCHARD,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation foncière en vue d'une publication au service de la publicité foncière,

Considérant que la parcelle ZI 84, relève désormais du domaine privé de la commune à l'issue de sa désaffectation et de son déclassement,

Considérant que les parcelles échangées présentent une valeur équivalente, de sorte qu'il n'y a pas lieu à versement d'une soulte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

Décide :

- D'approuver l'échange sans soulte entre la parcelle communale cadastrée ZI 84 et les parcelles ZI 80 et 83 appartenant aux héritiers de Monsieur et Madame Marc FOUCHARD,

Cet échange a pour objet de régulariser la situation foncière issue d'un acte ancien de 1990, n'ayant pu être retrouvé et n'ayant pas fait l'objet d'une publication à la publicité foncière.

- De dire que cet échange est consenti sans soulte, les parcelles échangées ayant une valeur équivalente,
- D'autoriser Madame La Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à la réalisation de cet échange,
- De préciser que les frais notariés, et tous frais annexes seront à la charge de Messieurs Sacha et Serge FOUCHARD, héritiers de Monsieur et Madame Marc FOUCHARD,
- Précise que l'acte sera reçu par Anaëlle COQUEUX et Rémi CHARPENTIER, notaires associés, 5, avenue Bertie Albrecht à PARIS 75008

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00

La maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Anne BELLEGOU

N° de la délibération	Objet de la délibération	Décision
2026-06-05-01	Désignation des délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales	Approuvé à l'unanimité
2026-06-05-02	Échange sans soulte des parcelles cadastrales ZI 80, 83 et 84 au lieu-dit Saint François	Approuvé à l'unanimité